

Délibérations du Conseil Municipal du 06 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le six Mai, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 15

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjoints
- Mme MLYNARSKI Caroline, Mme QUEMERAIS Séverine, M LEBRETON Gervais, Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, Mme CHATTON Valérie, M. COLIN David, Mme CHATELLAIN Marie-Anne, Mme BOVI Aurélie, M SIMONNEAUX Joseph, M. TARDIF Christophe : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 4 (dont 3 pouvoirs)

Mme BEIGNON Séverine (pouvoir à Mme QUEMERAIS), Mme GOLIAS Chantal (pouvoir à Mme CHATELLAIN), M DENIGOT Patrick (pouvoir à Mme GOUR), Mme HASLE Nathalie

Absents : 0

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 27/04/2017

Mme BOVI prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1 avril 2017

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 1 avril 2017.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2017-18 :

Vote des subventions 2017 aux associations

Monsieur Le Maire soumet au vote les subventions suivantes qui ont donné lieu à un débat préalable en commission.

-CCAS (au compte 657362)..... 1700 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- La Chambre des Métiers 35 160 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- La Prévention Routière 35 100 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- Lycée Saint-Yves 40 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- Les Restos du Cœur 35 50 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- Association Rêves de Clown..... 50 €

Montant accepté à l'**unanimité**.

- Association Secours Catholique..... 100 €
Montant accepté à l'unanimité.
- ACCA de Chanteloup500 €
Montant accepté à l'unanimité.
- A.P.E Ecole Publique de Chanteloup..... 1000 €
Montant accepté à l'unanimité.
- Association Campagn'art, Chanteloup..... 2000 €
Montant accepté par **15 POUR, 1 ABSTENTION, 2 CONTRE.**
- Club de l'Amitié de Chanteloup 500 €
Montant accepté à l'unanimité.
- De Fil en Aiguille, Chanteloup 1000 €
Montant accepté à l'unanimité.
- GASC de Chanteloup..... 1250 €
Montant accepté à l'unanimité.
- Association LOUPIOTS, Chanteloup 1000 €
Montant accepté à l'unanimité.
- Association LOUPZIC, Chanteloup..... 725 €
Montant accepté par **17 POUR, 1 ABSTENTION.**
- Marche Avec Les loups, Chanteloup 400 €
Montant accepté à l'unanimité.
- Union Sportive de Chanteloup 3200 €
Montant accepté à l'unanimité.
- USEP - Ecole Publique de Chanteloup 6000 €
Montant accepté à l'unanimité.

2017-19 :

Dénomination de voies et places publiques

En vertu de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de voies publiques nouvelles, d'ouvrages ou de places. Le conseil municipal débat de l'intérêt local à dénommer certaines voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- REPORTE la dénomination, pour la voie au sud de l'impasse du lavoir donnant accès à l'arrière de la Mairie ;

- ADOPTE la dénomination « Impasse du Levant » et « Impasse du Couchant » pour les voies à l'Est et à l'Ouest de la VC n°234 à la Régère (17 POUR, 1 ABSTENTION) ;
- ADOPTE la dénomination « Allée Ayrault de Saint-Hénis » pour la voie reliant le bourg à la Tomasserie longeant la rue Beausoleil (11 POUR, 7 ABSTENTIONS) ;
- REPORTE la dénomination pour le rond-point au croisement des RD41 et RD82 ;
- ADOPTE la dénomination « Carré Chenel » pour l'aire de jeux située entre les lotissements du Closel et des Chênes ;
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux communications réglementaires.

2017-20 :

Opération d'entretien de voirie et demande de fonds de concours communautaire

Le conseil municipal avait budgété pour 2017 une opération de réfection de voirie (n°87) ;
 Le secteur retenu est celui de la VC 14 (route Le Bois du Pain - Crevin) et VC 220 (Morihan). Une consultation publique a permis de recueillir 3 propositions financières ;
 Considérant les critères de prix et de valeur technique des 3 offres ;
 Considérant les modalités d'obtention du fonds de concours voirie mis en place par la Communauté de Communes Moyenne Vilaine et Semnon, désormais Bretagne Porte de Loire Communauté ;
 Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant TTC
		COMMUNE (fond propre de la commune prévue au budget) 57,5 %	25 830,07 €
- Transfert matériel	500		
- Balayage support	389,29		
- Engravures	900		
- Enrobés à froid	37 204,10		
- remise	- 1500		
		FONDS DE CONCOURS – CCMVS/BPLC - Enveloppe 2015 42,5 %	19 162 €
TOTAL HT	37 493,39 €	TOTAL TTC	44 992,07 €
TOTAL TTC	44 992,07 €	TOTAL HT	37 493,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT l'entreprise COLAS Centre-Ouest pour un montant de 37 493,39 euros HT soit 44 992,07 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché ;

- SOLLICITE la communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon, désormais Bretagne Porte de Loire Communauté, au titre du Fonds de Concours Voirie (enveloppe 2015) pour un montant maximum de 19 162 euros.

2017-21 :

Acquisitions de parcelles à l'amiable – AB 4p

M. le Maire expose au conseil que la parcelle de terrain cadastrée AB 4 pour une portion est ouverte à négociation, acquisition et cession.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2017 du montant nécessaire à l'acquisition,
Considérant les projets d'aménagements et de requalification du secteur centre bourg – calvaires – église ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS:

- AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains AB 4 pour partie, pour une surface totale de 1 280 m² au tarif de 75 €/m² ;

- AUTORISE M. le maire à signer les compromis de vente et tous les actes notariés nécessaires à la conclusion de l'opération.

Séance levée à **13h00**

Suivent les signatures :